

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

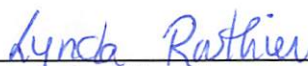
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directrice générale de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la séance qui se tiendra le 12 août 2026, conformément aux dispositions du Code municipal, le rapport financier pour l'année 2025 de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse sera déposé.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 8^e jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

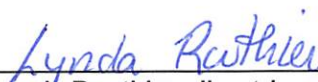


Lynda Routhier, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Lynda Routhier, directrice générale, de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 11 h 00 et 11 h 30, le 8^e jour du mois de juillet 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'Hôtel de Ville et sur le site Internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de juillet deux mille vingt-six.



Lynda Routhier, directrice générale
